

Description

L'avocat ou l'avocate conseillent, assistent et défendent des personnes, des entreprises ou des sociétés engagées dans un procès. Ils donnent des avis de droit à leurs clients et rédigent pour eux divers documents juridiques visant à régler d'innombrables situations litigieuses découlant de la vie sociale, politique ou du monde des affaires. Sont concernés les biens essentiels de l'homme, son honneur, sa liberté, sa réputation, ses biens spirituels et matériels. Les missions essentielles des avocats et avocates sont définies par une loi cantonale qui précise leur rayon d'action.

Leurs principales activités consistent à:

A l'étude

- étudier les faits dans le détail et recueillir un maximum d'informations, de déclarations ou de dossiers pouvant aider à cerner le problème juridique posé;
- demander des expertises à des professionnels du domaine technique, médical ou autre pour bien comprendre la demande du client ou de la cliente;
- trouver les textes légaux (lois, règlements et jurisprudence) en vigueur qui permettront de justifier la position de leurs clients et élaborer une stratégie de défense;
- consulter des confrères spécialistes d'un domaine particulier dans l'intérêt de la clientèle;
- tenter une démarche de conciliation entre les parties adverses, intervenir en négociateur, proposer une transaction à l'amiable pour éviter un procès;

Au tribunal

- entamer une procédure auprès d'un tribunal civil, pénal ou administratif;
- rédiger le mémoire qui établit les faits chronologiquement et présente les dispositions légales applicables dans l'affaire en cours;
- participer aux séances de tribunal fixées par les juges;
- assister et défendre les intérêts de leurs clients durant les audiences;
- soutenir la cause des clients par une plaidoirie qui développe les arguments propres à la faire triompher devant les juges.

Environnement de travail

La plupart des avocats et avocates exercent un métier indépendant et travaillent pour leur propre compte, seuls ou en associés. Ils sont plus rarement collaborateurs salariés dans une étude. Certains avocats restent généralistes, d'autres se spécialisent dans un domaine particulier: droit pénal, droit fiscal, droit international, etc. Leur activité variée les met en contact avec divers interlocuteurs: juges, procureurs, policiers, etc.

Etant donné le caractère confidentiel des informations dont ils disposent, les avocats sont soumis au secret professionnel et doivent respecter l'éthique de leur profession.

Formation

La formation d'avocat ou d'avocate s'acquiert en emploi. Elle nécessite des études universitaires complètes en droit.

Lieux

- stage dans une étude d'avocat et/ou auprès d'un tribunal ou d'une administration cantonale ou fédérale.

Durée

- 1 à 2 ans selon les cantons.

Conditions d'admission à l'examen

- master en droit d'une université suisse ou diplôme équivalent d'un Etat signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle; à Genève, certificat de spécialisation en matière d'avocature;
- exercice des droits civils et bonne moralité;
- extrait du casier judiciaire;
- attestation des offices des poursuites et des faillites.

Pour plus de détails sur les études universitaires de droit, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- brevet cantonal d'avocat ou d'avocate permettant l'exercice de la profession dans toute la Suisse.

Contenu

Le ou la stagiaire reçoivent sur les lieux de stage une formation professionnelle aussi complète et diversifiée que possible. Ils suivent également des cours organisés par leur association cantonale pour étoffer leur savoir juridique. Selon des modalités variables d'un canton à l'autre, l'examen final traite de droit privé, public, pénal et des poursuites ainsi que des procédures administratives, civiles et pénales (épreuves écrites, orales et plaidoirie).

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Facilité d'expression
- Facilité de rédaction
- Bonne mémoire
- Discrétion
- Écoute et compréhension d'autrui
- Résistance nerveuse
- Autorité

Perspectives professionnelles

Pour ouvrir une étude, les avocats sont tenus de s'inscrire au barreau cantonal (nom donné au registre des avocats à la tête duquel est élu un bâtonnier ou une bâtonnière), démarche qui les autorise à pratiquer leur profession. Dans certains cantons romands, les avocats peuvent également être notaires.

Le nombre d'avocats a fortement augmenté en Suisse ces dernières années, de même que le volume d'affaires portées devant les tribunaux. Le droit est sorti de ses terreaux traditionnels (domaine de la famille - mariage, divorce -, de la propriété, de la liberté et du droit pénal), pour investir des champs de plus en plus étendus, comme la procédure d'asile, le droit européen, le droit de la communication, le droit international, le droit de la génétique, l'entraide judiciaire internationale, le droit de l'enfant, des consommateurs, de l'environnement, de la concurrence, de la propriété intellectuelle, etc. Accéder à la fonction de greffier-ère de tribunal est un autre débouché.

Perfectionnement

Les avocats peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- journées de formation pratique, séminaires et conférences thématiques proposés par la FSA;
- cours sur les modifications de lois donnés par les associations cantonales;
- avocat-e spécialiste FSA, spécialisation en droit du travail, droit de la construction et de l'immobilier, droit des successions, droit de la famille, droit des religions, RC et droit des assurances, droit pénal, proposée par la FSA en collaboration avec les universités;
- certificat de médiateur-trice FSA, formation organisée par la Fédération suisse des avocats;
- Certificate of Advanced Studies (CAS), Diploma of Advanced Studies (DAS), Master of Advanced Studies (MAS) sur le droit européen, international, économique, humanitaire, de la santé, de l'enfant, des migrations, etc., formations postgrades universitaires;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Diplomate/Diplomate
- Greffier de tribunal/Greffière de tribunal
- Juge/Juge
- Juriste UNI/Juriste UNI
- Notaire/Notaire

Adresses

Ecole d'avocature
Université de Genève
Uni Mail
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél.: 022 379 94 99
<http://www.unige.ch/droit/ecav>

Fédération suisse des avocats (FSA)
Marktgasse 4
Postfach 8321
3001 Berne 1
Tél.: 031 313 06 06
<http://www.sav-fsa.ch>